
	« AGORA » Gestion des frais de déplacement des agents	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 1 sur 1

Finalité du traitement (et cadre légal s'il y a lieu)		
Gestion des frais de déplacement des agents des caisses du RSI (caisse nationale et caisses de base) depuis la demande de remboursement jusqu'au déclenchement de l'ordonnancement, suivi du processus de traitement, déclaration DAS2.		
Personne(s) concernée(s) par le traitement (celles auxquelles se rapportent les données)		
L'ensemble des agents du RSI.		
Catégories de données à caractère personnel (liste des catégories de la déclaration normale CNIL)	Catégories de destinataires des données	Durée de conservation
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identification ▶ Adresse personnelle ▶ Domicile et références bancaires ▶ Véhicule déclaré (immatriculation, puissance fiscale) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestionnaires RH et/ou comptabilité ▶ Directions comptables et financières (caisse nationale et caisses de base) ▶ Directions RH (caisse nationale et caisses de base) ▶ Directions des services de la caisse nationale et des caisses de base 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 3 ans pleins après paiements des remboursements
Responsable du traitement		Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex		Direction Comptable et Financière de la caisse nationale Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification	Référence et date de déclaration CNIL (s'il y a lieu)	
Caisse de base du Régime Social des Indépendants (coordonnées disponibles sur le site Internet www.le-rsi.fr); et (pour les agents de la caisse nationale) Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex (par mail : cnil@le-rsi.fr)	Délibération N° 2004-096 du 9 décembre 2004 (Dispense de déclaration)	
Autres informations (s'il y a lieu)		
▶ Transferts de données hors Union Européenne : NON		